

**PRÉSIDENT DU CONSEIL
PONT BLUE WATER CANADA**

CRITÈRES DE SÉLECTION

Études

- Diplôme d'une université reconnue avec une spécialisation en administration des affaires, en administration publique, en commerce, en finances, en économie ou dans un autre domaine ayant rapport au poste, ou une combinaison acceptable d'études, de formation ou d'expérience.

Expérience

- Expérience au sein d'un conseil d'administration d'une importante société publique ou privée, de préférence en tant que président du conseil d'administration;
- Expérience au sein d'une grande organisation, de préférence ayant trait aux réseaux de transport multimodal, y compris les ponts et les passages internationaux;
- Expérience de l'application des principes de gouvernance moderne et des pratiques exemplaires;
- Expérience appréciable de l'intervention auprès de plusieurs ordres de gouvernement, préférablement auprès de cadres supérieurs.

Connaissances

- Connaissance du rôle et des responsabilités du président du conseil d'administration, y compris les responsabilités essentielles envers l'actionnaire, le gouvernement du Canada;
- Connaissance du mandat, de cadre législatif et des activités de Pont Blue Water Canada (PBWC);
- Connaissance de la planification d'entreprise stratégique, de la surveillance et de l'évaluation du rendement d'entreprise;
- Connaissance de l'environnement politique gouvernemental et des politiques publiques, des processus et des pratiques exemplaires;
- Connaissance de la gestion des ressources humaines et financières;
- Connaissance des relations canado-américaines, particulièrement en ce qui concerne les passages internationaux dans le contexte des préoccupations accrues liées à la sécurité;
- Connaissance et appréciation de la culture et des pratiques commerciales des Autochtones; des mandats et des objectifs liés aux revendications territoriales et aux enjeux archéologiques.

Capacités

- Capacité d'entretenir des relations de travail efficaces avec différents ordres du gouvernement ainsi qu'avec les partenaires de PBWC et les intervenants;
- Capacité de prévoir les questions émergentes et d'élaborer des stratégies pour permettre au conseil d'administration de saisir les occasions qui se présentent ou de résoudre les problèmes;
- Capacité de favoriser le débat et la discussion entre les membres du conseil, de faciliter l'atteinte d'un consensus et de gérer les conflits;
- Capacités supérieures en matière de leadership et de gestion pour veiller à ce que le conseil d'administration accomplisse son travail de façon efficace;

- Capacités supérieures en matière de communication à l'oral et à l'écrit et capacité d'agir comme porte-parole auprès des médias, des institutions publiques, des gouvernements et d'autres organismes.

Qualités personnelles

- Bon jugement
- Leadership
- Normes d'éthique élevées et intégrité
- Excellentes relations interpersonnelles
- Tact
- Souplesse

Exigences linguistiques

- La maîtrise des deux langues officielles constituerait un atout.

Conditions de travail

- Les membres du conseil d'administration se rencontrent douze fois par année, en plus de se rencontrer à l'occasion d'un certain nombre de réunions extraordinaires.

Autres exigences

En vertu de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, les membres de Pont Blue Water Canada, y compris le président du conseil d'administration, occupent leur poste sans rémunération, mais ils ont droit au remboursement, par prélèvement sur les recettes de l'Administration, de leurs dépenses de voyage et de subsistance et des autres frais nécessaires qu'ils ont engagés dans l'exercice de leurs fonctions.